

BP Métiers de la Pierre



**Bâtiment et Travaux Publics
(construction durable - transition
énergétique – domotique)
| BP - Brevet professionnel**

CODE RNCP n° 38724

Certifié par Ministère de l'Education et de la Jeunesse

Date de publication : 07/03/2024

Fiche formation mise à jour le 2 mai 2024

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

En fonction des certifications déjà obtenues, des dispenses d'épreuves ou blocs de compétences peuvent être accordées à l'apprenti(e).

Présentation

Lieu(x) de formation

Ufa LMB Felletin - Felletin

Métiers

- Maçon/ne
- Tailleur/se de pierre

Objectifs de la formation

- Organisation et préparation d'un ouvrage (tracé, bloc capable...)
- Taille manuelle et mécanique
- Pose sur chantier

Contenu de la formation

Domaine Général

- Français
- Mathématiques
- Sciences physiques – Résistance des matériaux
- Anglais

Domaine Professionnel

- Pratiques professionnelles
- Arts appliqués
- Technologie
- Législation et gestion de chantier
- Epure, stéréotomie
- Gestion d'entreprise – Module création d'entreprise

Poursuite d'études

- CAP Marbrier du bâtiment et de la décoration
- BMA Gravure sur Pierre

Infos pratiques

Pré-requis

Après un CAP marbrier ou tailleur de pierre

Conditions d'accès à la formation

- Avoir entre 15 et 29 ans révolus
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être en possession d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour autorisant à travailler
- Toutes nos formations sont accessibles au public en situation de handicap
- Possibilité d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence. (Nous consulter)

Délais d'accès, durée et modalité de formation

- Délais d'accès : intégration en formation dès la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Durée : 2 ans avec possibilité d'adaptation de la durée du contrat – (420 h/an en centre de formation)
- Modalité de formation : Alternance entre cours en Ufa et formation en entreprise

Tarifs et financements

Prise en charge de la formation par :

- Les opérateurs de compétence (OPCO)
- CNFPT
- Employeurs publics

Méthodes mobilisées

- Présentiel

Modalités d'évaluation

- Contrôle en cours de Formation (CCF)